

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1593

16 juillet 2011

SOMMAIRE

AB Peinture S.à r.l.	76427	Mars Propco 36 S.à r.l.	76438
Agrindus S.A.	76463	Mars Propco 37 S.à r.l.	76438
Agrindus S.A.	76464	Mars Propco 40 S.à r.l.	76439
Anglo Quellaveco S.à r.l.	76434	Mars Propco 6 S.à r.l.	76445
Banco Bradesco Europa S.A.	76462	Mars Propco 8 S.à r.l.	76449
CNA Lux S.à.r.l.	76446	MHT Luxemburg S.A.	76425
Colt Lux Holding S.à r.l.	76453	Moon Stone International Investment S.A.	76454
Comimpex	76450	MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF	76432
Compass It S. à r.l.	76419	PBLux 1 S.A.	76463
De Agostini Communications S.A.	76434	Pfizer Transactions Luxembourg S.à r.l.	76421
Egoholding S.A.	76449	P & M Participations S.A.	76453
Ely International SPF S.A.	76462	Progestim S.A.	76454
Fondaco Lux S.A.	76453	Reckitt Benckiser S.à.r.l.	76464
Goodman Barberrry Logistics (Lux) S.à r.l.	76454	Salmon & Seafood Concept S.A.	76426
Grainger European Healthcare Holdings S.à r.l.	76454	Sarah S.A.	76450
Grainger European Healthcare N°1 S.à r.l.	76463	SBIC Investments S.A.	76452
La Luxembourgeoise	76452	SBIC Investments S.A.	76418
Lily (Lux) NM Sàrl	76435	Société Générale Securities Services Lu- xembourg	76462
Luxembourg Basketball Academy	76423	Sofidra S.A.	76425
Mansfield Holding S.A.	76432	Standard International Holdings S.A.	76452
Mars Propco 27 S.à r.l.	76418	Très-d'Union S.A.	76464
Mars Propco 28 S.à r.l.	76418	Valdor&K Lux S.A.	76429
Mars Propco 29 S.à r.l.	76422	Vandewoorde S.à r.l.	76439
Mars Propco 30 S.à r.l.	76422	Vicaro S.A.	76453
Mars Propco 31 S.à r.l.	76425	www.casa.lu	76437
Mars Propco 32 S.à r.l.	76426	YAO Investments S.à r.l.	76464
Mars Propco 34 S.à r.l.	76426		
Mars Propco 35 S.à r.l.	76434		

SBIC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.444.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 février 2011 a accepté la démission, avec effet au même jour, de KPMG AUDIT, en sa qualité de commissaire aux comptes.

L'assemblée générale extraordinaire, du même jour, a décidé de nommer KPMG AUDIT, L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, en tant que réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31.12.2014.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Pour: SBIC INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Antonio Intini

Référence de publication: 2011069545/18.

(110076143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Mars Propco 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 11.110.600,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.323.

EXTRAIT

Il résulte de la décision écrite des associés de la Société datée du 11 mai 2011 que les associés ont révoqué Monsieur Alex Gillette et Madame Marie-Thérèse Discret de leur fonction en tant que gérants de la Société et ont nommé les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Herman Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe B;

de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Herman Schommarz, gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011069507/23.

(110076204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Mars Propco 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 303.700,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.324.

EXTRAIT

Il résulte de la décision écrite des associés de la Société datée du 11 mai 2011 que les associés ont révoqué Monsieur Alex Gillette et Madame Marie-Thérèse Discret de leur fonction en tant que gérants de la Société et ont nommé les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Herman Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe B;

de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Herman Schommarz, gérant de classe A; et
- Monsieur Olivier Dorier, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011069508/23.

(110076202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Compass It S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 160.402.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundelf, am elften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Robert KEMPF, Kaufmann, geboren in Saarbrücken, Deutschland, am 26. August 1952, wohnhaft in D-54296 Trier, Bachwies, 11,

2.- Herr Murat MATUR, Informatiker, geboren in Izmit, Türkei, am 7. Juli 1972, wohnhaft in D-54317 Gusterath, Willy-Brandt-Strasse 19.

3.- Frau Annemarie KEMPF, Dentalhygienikerin, geboren in Sindelfingen, Deutschland, am 1. November 1964, wohnhaft in D-54296 Trier, Bachwies, 11,

hier vertreten durch Herrn Robert KEMPF, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

4.- Frau Petra MATUR, Fachverkäuferin, geboren in Trier, Deutschland, am 4. Februar 1966, wohnhaft in D-54317 Gusterath, Willy-Brandt-Strasse 19,

hier vertreten durch Herrn Murat MATUR, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Vorbenannte Personen haben die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt festgelegt.

Art. 1. Die Unterzeichneten gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel, die Beratung und die Montage von Telekommunikations- und Informationstechnologieprodukten.

Innerhalb dieses Tätigkeitsbereiches ist die Gesellschaft zu allen Geschäften und Massnahmen berechtigt, die zur Erreichung dieses Zweckes notwendig und nützlich erscheinen.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung:
„COMPASS IT S. à r.l.“

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschaft an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt FUENFZEHNTAUSEND EURO (EUR 15.000,-) eingeteilt in SECHSHUNDERT (600) Anteile zu je FUENFUNDZWANZIG EURO (EUR 25,-).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlags nach sich.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Die Gesellschaft wird nach außen rechtsgültig durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers vertreten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden.

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wenn, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften ; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Uebergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung - Einzahlung

Nach Festlegung der Satzung wurden die 600 (sechshundert) Anteile wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Robert KEMPF, vorgeannt: einhundertfünfzig Anteile	150 Anteile
2.- Herr Murat MATUR, vorgeannt: einhundertfünfzig Anteile	150 Anteile
3. Frau Annemarie KEMPF, vorbenannt einhundertfünfzig Anteile	150 Anteile
2. Frau Petra MATUR, vorbenannt einhundertfünfzig Anteile	150 Anteile

TOTAL: sechshundert Anteile 600 Anteile

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass die Summe von FUENFZEHNTAUSEND EURO (EUR 15.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18.9.1933 erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 1.200,-

Beschlüsse der Gesellschafter

Die vorgenannten Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte gezeichnete Kapital darstellen, haben sofort folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zu Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer werden ernannt:

a) Herr Murat MATUR, Informatiker, geboren in Izmit, Türkei, am 7. Juli 1972, wohnhaft in D-54317 Gusterath, Willy-Brandt-Strasse 19.

b) Herr Robert KEMPF, Kaufmann, geboren in Saarbrücken, Deutschland, am 26. August 1952, wohnhaft in D-54296 Trier, Bachwies, 11,

Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.

2. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-Rue.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. KEMPF, M. MATUR und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 avril 2011. Relation: LAC/2011/18264. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 5. Mai 2011.

Référence de publication: 2011056723/124.

(110063681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Pfizer Transactions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.867.879.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.075.

—
EXTRAIT

Au cours d'une assemblée générale en date du 29 avril 2011, l'associé unique a pris acte de la démission de Mr David REID, avec effet au 14 mars 2011, en qualité de gérant de la Société, et de la démission de M. Jérôme MYCHALOWYCH, avec effet au 18 avril 2011, en qualité de gérant de la Société et a décidé de nommer Mr Jean-Pol LEBLON, avec effet au 18 avril 2011, en qualité de gérant de la Société, membre du Conseil de Gérance et ce pour une durée indéterminée. L'associé unique a également décidé de fixer le nombre de gérant de la Société à trois.

Le Collège de gérance sera composé comme suit, à compter du 18 avril 2011:

- M. Jean-Pol LEBLON, né à Lodelinsart (Belgique), le 25 février 1956, résidant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, Rond Point du Kirchberg, L-1855 Luxembourg;

- Mme Susan WEBB, née à Dublin (Irlande), le 23 janvier 1958, résidant professionnellement au The Watermarque Building, Ringsend Road, Dublin 4; et

- M. Christophe PLANTEGENET, né à Wassy (France), le 16 octobre, 1970, résidant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, Rond Point du Kirchberg, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR PFIZER TRANSACTIONS LUXEMBOURG SARL
BONN SCHMITT STEICHEN

Référence de publication: 2011070125/24.

(110076167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Mars Propco 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.511.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.325.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision écrite des associés de la Société datée du 11 mai 2011 que les associés ont révoqué Monsieur Alex Gillette et Madame Marie-Thérèse Discret de leur fonction en tant que gérants de la Société et ont nommé les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Herman Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe B;

de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Herman Schommarz, gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011069509/23.

(110076200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Mars Propco 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 344.675,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.326.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision écrite des associés de la Société datée du 11 mai 2011 que les associés ont révoqué Monsieur Alex Gillette et Madame Marie-Thérèse Discret de leur fonction en tant que gérants de la Société et ont nommé les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Herman Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe B;

de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Herman Schommarz, gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011069510/23.

(110076199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

LBBA, Luxembourg Basketball Academy, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 214, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg F 8.725.

STATUTS

Entre les soussignés:

Iris Hoffelt

Demeurant à Nospelt

Attachée à la Chambre de Commerce

Diplômée HEC Lausanne

MSc en Management

Nationalité luxembourgeoise

Darko Ristic

Demeurant à Nospelt

Employé privé

Nationalité serbe

Maxime Walter

Demeurant à Kehlen

Employé privé

Diplômé HEC Lausanne

MSc en Comptabilité, Contrôle et Finance

Nationalité luxembourgeoise

et ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, et les présents statuts.

Art. 1^{er}. Dénomination et Siège. L'association porte la dénomination de Luxembourg Basketball Academy, en abrégé LBBA.

Elle a son siège à l'adresse suivante:

214 rue de Rollingergrund

L-2441 Luxembourg

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision du conseil d'administration.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet l'organisation d'un ou de plusieurs programmes et / ou stages de basketball et / ou d'autres activités physiques et sportives ainsi que l'organisation de manifestations sportives.

Art. 3. Nombre minimum des membres associés. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 4. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Membres. L'association comprend:

- a. Des membres associés parmi lesquels ceux qui ont constitué l'association sont qualifiés de membres fondateurs;
- b. Des membres adhérents qui ne sont pas des membres associés.

Le Conseil d'administration peut conférer le titre de membre d'honneur ou de membre affilié à toute personne physique ou morale apportant son soutien à l'association.

Une liste indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, demeures et nationalités des membres associés sera déposée "auprès du registre de commerce et des sociétés" dans le mois de la publication des statuts. Elle est complétée, chaque année, par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres associés, et ceci deux mois au plus tard après la clôture de l'année sociale.

Art. 6. Admissions et Démissions des membres.

1. Sont membres associés:

- a. Les soussignés au présent acte.
- b. Toute personne morale ou physique admise en cette qualité par le conseil d'administration. En effet, toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association en tant que membre associé doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide à la majorité des deux tiers de ses membres et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

2. Sont membres adhérents toutes personnes physiques ou morales en ordre de cotisation et ayant été admises en cette qualité par le conseil d'administration. En effet, toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association en tant que membre adhérent doit présenter une demande d'adhésion au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide à la majorité des deux tiers de ses membres et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée. La qualité de membre adhérent donnera droit aux prestations de services telles qu'elles seront définies par le conseil d'administration, mais exigera également le respect des obligations résultant des présents statuts.

La qualité de membre se perd:

1. Par démission écrite parvenue au conseil d'administration;
2. par non-paiement de la cotisation avant la ou les échéance(s) prévue(s) par le conseil d'administration si une telle cotisation est prévue par les statuts;
3. par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres associés présents pour violation des statuts, pour l'exercice d'une activité de nature à compromettre la réalisation de l'objet social, ou pour tout autre motif grave.

Le membre associé faisant l'objet d'une proposition d'exclusion sera préalablement appelé devant le conseil d'administration pour qu'il puisse donner ses explications et se défendre.

Art. 7. Cotisations. Le taux maximum des cotisations ou des versements annuels sont fixés chaque année par le conseil d'administration avant le début de l'exercice social suivant.

Art. 8. Assemblée générale. L'assemblée générale se compose de tous ses membres associés.

Chaque membre associé présent à l'assemblée générale dispose d'une voix. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres associés présents. En cas de partage, la voix du président du conseil d'administration est prépondérante.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année sociale, sur convocation du président du conseil d'administration, ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande.

Tous les membres associés doivent être convoqués aux assemblées générales. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres associés, et pour autant que de besoin, des autres membres et des tiers par courrier électronique ou par tout autre moyen approprié.

Les assemblées générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement, par le vice-président.

L'association se conformera à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 en ce qui concerne les règles à suivre pour modifier les statuts.

Art. 9. Administration. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de deux membres fondateurs au moins.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale sur propositions des membres associés. Au minimum deux membres fondateurs sont élus pour un terme indéterminé et les membres associés sont élus pour une année sociale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

La désignation et la composition du premier conseil d'administration se fera par l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra juste après la constitution de l'association. Les postes de Président et de Vice-Président pourront seulement être attribués à des membres fondateurs.

Le conseil d'administration se réunit, sur convocation du président ou à la demande de deux-tiers de ses membres associés, chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés par un autre administrateur. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration a dans sa compétence tous les actes de gestion et de disposition relevant de l'administration sociale dans son sens le plus large. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

L'association se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature conjointe du président et d'un autre membre du conseil d'administration. La seule signature du président sera suffisante lorsqu'il s'agira d'engager l'association envers des sponsors ainsi que pour des sommes ne dépassant pas 1000€.

Le conseil d'administration soumettra tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 10. Responsabilité. Aucun des membres de l'association n'est personnellement responsable des engagements contractés par l'association.

Art. 11. Exercice social. L'année sociale commence le premier septembre pour se terminer le 31 août de chaque année. Chaque année, à la date du 31 août, est arrêté le compte de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale

Art. 12. Dissolution. En cas de dissolution de l'association, ses biens seront affectés à parts égales à Madame Iris Hoffelt ainsi qu'à Monsieur Darko Ristic, tous deux membres fondateurs de ladite association.

Iris Hoffelt / Darko Ristic / Maxime Walter

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2011063218/119.

(110069929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Mars Propco 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 314.600,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.327.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision écrite des associés de la Société datée du 11 mai 2011 que les associés ont révoqué Monsieur Alex Gillette et Madame Marie-Thérèse Discret de leur fonction en tant que gérants de la Société et ont nommé les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Herman Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe A; et
- Monsieur Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe B;

de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Herman Schommarz, gérant de classe A; et
- Monsieur Olivier Dorier, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011069511/23.

(110076196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Sofidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.723.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011069542/11.

(110076172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

MHT Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 59, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 77.726.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011070629/9.

(110078568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Mars Propco 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 269.175,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.328.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision écrite des associés de la Société datée du 11 mai 2011 que les associés ont révoqué Monsieur Alex Gillette et Madame Marie-Thérèse Discret de leur fonction en tant que gérants de la Société et ont nommé les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Herman Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe B;

de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Herman Schommarz, gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011069512/23.

(110076195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Salmon & Seafood Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 26A, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 63.527.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 avril 2011 que:

Suite à la démission de Monsieur Jean-Luc Abras, est nommé nouvel administrateur en remplacement Monsieur Jean-François Guyot, né le 22.03.1956 à Verviers (Belgique), demeurant à L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Le mandat de l'administrateur délégué détenu par Monsieur Freddy Renward, né le 20.03.1956 à Verviers (Belgique), demeurant à L-1725 Luxembourg, 26a, rue Henry VII, est reconduit et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011070731/16.

(110078162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Mars Propco 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 11.379.550,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.330.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision écrite des associés de la Société datée du 11 mai 2011 que les associés ont révoqué Monsieur Alex Gillette et Madame Marie-Thérèse Discret de leur fonction en tant que gérants de la Société et ont nommé les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Herman Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe B;

de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Herman Schommarz, gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011069513/23.

(110076194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

AB Peinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4392 Pontpierre, 6, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.886.

STATUTS

L'an deux mille onze, le treize mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Kodjo AFANOU, peintre, né à Lomé (Togo), le 19 décembre 1960, demeurant à L-4945 Bascharage, 28, rue de Schouweiler, et

2.- Madame Maryline BELLO, maître peintre, née à Algrange (France) le 26 juin 1972, demeurant à F-54490, Pienne, 26, rue de Nahan

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «AB Peinture S.à r.l.»

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture, décoration et revêtements de sols.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi à Mondrange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Kodjo AFANOU, cinquante et une parts sociales	51
2.- Madame Maryline BELLO, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-4392 Pontpierre, 6, route d'Esch.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

Madame Maryline BELLO, maître peintre, née à Algrange (France) le 26 juin 1972, demeurant à F-54490, Pienne, 26, rue de Nahan, gérante technique et

Monsieur Kodjo AFANOU, peintre, né à Lomé (Togo), le 19 décembre 1960, demeurant à L-4945 Bascharage, 28, rue de Schouweiler, gérant administratif;

3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kodjo AFANOU, Maryline BELLO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2011. Relation GRE/2011/1836. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011067771/123.

(110076413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Valdor&K Lux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.867.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, Notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1° Monsieur Hugues HUBERT, indépendant, demeurant au 4, rue Laiche à B-6824 Florenville (Belgique).

2° Madame Sandra MAITREJEAN, employée, demeurant au 4, rue Laiche à B-6824 Florenville (Belgique).

3° Madame Catherine PIERRET, sans emploi, demeurant au 7, le quartier du Furgy à B-6887 Herbeumont (Belgique).

4° FISCOBELUX S.A., ayant son siège social à 27, route de Luxembourg à L-4761 Pétange, ici représentée par Monsieur Hugues HUBERT, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 avril 2011.

Laquelle procuration après avoir été signée «Ne Varietur» par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes..

Lesquels comparants représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les Statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Valdor&K Lux S.A.»

Le siège social est établi dans la commune de Pétange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou sociaux de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a pour objet également l'organisation d'événements et de services pour particuliers et sociétés ainsi que dans le cadre de manifestations culturelles, et la location de matériels, mobiliers et vaisselles.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du Conseil d'Administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à 31.000,- € (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10,- € (dix euros).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans ; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.

Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée - Répartitions des bénéfices

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mars à 10.00 heures.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré-qualifiés, déclarent souscrire les actions comme suit:

- 1) Monsieur Hugues HUBERT souscrit à 3.097 (trois mille quatre-vingt-dix-sept) actions.
- 2) Madame Sandra MAITREJEAN souscrit à 1 (une) action.
- 3) Madame Catherine PIERRET souscrit à 1 (une) action.
- 4) FISCOBELUX S.A. souscrit à 1 (une) action.

Total: 3.100 (trois mille cent) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- € (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'art 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de commissaire aux comptes à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Hugues HUBERT, indépendant, demeurant au 4, rue Laiche à B-6824 Florenville (Belgique).
 - Madame Sandra MAITREJEAN, employée, demeurant au 4, rue Laiche à B-6824 Florenville (Belgique).
 - Madame Catherine PIERRET, sans emploi, demeurant au 7, le quartier du Furgy à B-6887 Herbeumont (Belgique).
 - FISCOBELUX S.A., ayant son siège social à 27, route de Luxembourg à L-4761 Pétange, R.C.S. Luxembourg B 60.852 ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission, Monsieur Jean-Claude Buffin, comptable, né à Charleroi (Belgique) le 17 janvier 1961 demeurant professionnellement à 27, route de Luxembourg à L-4761 Pétange.

3) Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

Monsieur Abraham AFERWORK, employé, domicilié 4B, rue du Jardin à L-6632 Wasserbillig.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2016.

5) L'adresse de la société est fixée au 27, route de Luxembourg à L-4761 PETANGE.

6) Est désigné par l'assemblée générale comme administrateur-délégué: Monsieur Hugues HUBERT, prénommé.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2016.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état, demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. HUBERT, S. MAITREJEAN, C. PIERRET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 avril 2011. Relation: LAC/2011/19169. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011068181/147.

(110076025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 130.602.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011069833/11.

(110076750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Mansfield Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.159.

L'an deux mille onze, le trois mai.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de la société «MANSFIELD HOLDING S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98 159, constituée suivant acte notarié du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 148 du 05 février 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié dressé le 24 mars 2006, publié au Mémorial, le 19 juin 2006, numéro 1187.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Sabrina BOURGUIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Hélène DA SILVA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée "ne varietur" par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Transformation de société holding organisée dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 en société de participations financières (SOPARFI) et modification subséquente des articles 2 et 13 des statuts de la Société;
2. Modification de l'article 1^{er} premier alinéa des statuts de la Société.
3. Divers.

La Présidente a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée CONSTATE la transformation avec effet au 1^{er} janvier 2011 de la Société de son statut de société holding organisée dans les limites de la Loi modifiée du 31 juillet 1929 en société anonyme de participations financières (SOPARFI).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article DEUX (2) des statuts relatif à l'objet social est modifié et aura à l'avenir la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra encore fournir en outre toutes sortes de conseils et services de consultance et d'organisation en général.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Troisième résolution

En conséquence directe des résolutions prises ci-avant, l'Assemblée DECIDE de modifier encore les articles PREMIER (1^{er}), premier alinéa et TREIZE (13) des statuts de la Société, de sorte que ces articles auront désormais le nouveau libellé suivant:

Art. 1^{er}. (Premier alinéa). «Il existe une société anonyme sous la dénomination de «MANSFIELD HOLDING S.A.»»

Art. 13. «La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. KARLS, S. BOURGUIGNON, H. DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mai 2011. Relation: EAC/2011/5821. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011068043/73.

(110076417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Mars Propco 35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 786.875,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.331.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision écrite des associés de la Société datée du 11 mai 2011 que les associés ont révoqué Monsieur Alex Gillette et Madame Marie-Thérèse Discret de leur fonction en tant que gérants de la Société et ont nommé les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Herman Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe B;

de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Herman Schommarz, gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011069514/23.

(110076193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

De Agostini Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.335.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 avril 2011 a décidé:

- de prolonger les mandats d'administrateurs de Messieurs Pierre Thielen, Alex Schmitt, Emile De Demo, Paolo Ceretti et Marco Drago; et

- de nommer en tant que commissaire aux comptes la société Facts Services Sarl, 41 Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour De Agostini Communications S.A.

Emile De Demo

Administrateur

Référence de publication: 2011073118/19.

(110074736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Anglo Quellaveco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.302.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011069592/10.

(110076781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Lily (Lux) NM Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.717.

In the year two thousand and eleven on the second day of May,
Before Maître Joseph ELVINGER, Notary Public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the under-
signed,

There appeared:

Lily Lux (Holdings) S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, registered Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 143831 (hereinafter "the Sole Shareholder"), with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, here represented by Mrs. Sara Lecomte,

with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 April 2011;

The proxy "ne varietur" signed by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested to the undersigned notary to record that it is indeed the sole shareholder of Lily (Lux) NM S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 147717 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with immediate effect as of today, according to the exchange rate (EUR/USD) as at 27 April 2011 (i.e. EUR 1.- equivalent to USD 1.4668). As a consequence, the share capital should amount to eighteen thousand three hundred thirty five United States Dollars (USD 18,335.-) divided into eighteen thousand three hundred thirty-five (18.335) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

2. Increase of the corporate capital by an amount of four thousand one hundred sixty five United States Dollars (USD 4,165.-) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand three hundred thirty five United States Dollars (USD 18,335.-) to twenty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 22,500.-) by the issue of four thousand one hundred sixty-five (4,165) new shares having a par value of one United States Dollars (USD1.-) each, by contribution in cash.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles of Incorporation. After the foregoing was approved, the Sole Shareholder decides what follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with immediate effect as of today, according to the exchange rate of EUR 1 = USD 1.4668 so determined as at 27 April 2011. As a consequence, the share capital should amount to eighteen thousand three hundred twenty-seven United States Dollars (USD 18,335.-) divided into eighteen thousand three hundred twenty-seven (18,335) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of four thousand one hundred sixty five United States Dollars (USD 4,165.-) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand three hundred twenty-seven United States Dollars (USD 18,335.-) to twenty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 22,500.-) by the issue of four thousand one hundred sixty-five (4,165) new shares having a par value of one United State Dollar (USD 1.-) each.

Having stated the renunciation by the Sole Shareholder to its preferential right to subscribe, it is decided to admit to the subscription of the four thousand one hundred sixty-five (4,165) new shares:

Lily Lux Holdings S.à r.l. for	<u>4,165 shares</u>
Total:	4,165 shares

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mrs. Sara Lecomte, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the four thousand one hundred sixty-five (4,165) new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has

at its free and entire disposal the amount of four thousand one hundred sixty five United States Dollars (USD 4,165.-) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the foregoing resolution, article 5.1 of the Articles of Incorporation must be amended and hence shall read from now on as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at twenty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 22,500.-), represented by twenty-two thousand five hundred (22,500) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the Articles of Incorporation are estimated at one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French version, the text in English will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by her/his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deuxième jour de mai,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Lily (Lux) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 143831, (“l'Associé Unique”) représentée aux fins des présentes par Madame Sara Lecomte, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2011;

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Lily (Lux) NM S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 147717 (la «Société»).

L'associé unique représenté comme indiqué ci-avant, reconnaisse avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changer la devise du capital social de la Société d'Euro (EUR) en dollar américain (USD) avec effet immédiat selon le taux de change (EUR/USD) au 27 avril 2011 (c'est-à-dire EUR 1,-équivalent à USD 1,4668). Par conséquent, le capital social de la Société s'élèvera à dix huit mille trois cent trente-cinq dollars américains (USD 18.335,-) divisé en dix huit mille trois cent trente-cinq (18.335) parts sociales de valeur nominale un dollar américain (USD 1,-) chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quatre mille cent soixante cinq dollars américains (USD 4.165,-) pour le porter de son montant actuel de dix huit mille trois cent trente-cinq dollars américains (USD 18.335,-) à vingt-deux mille cinq cents dollars américains (USD 22.500,-) par l'émission de quatre mille cent soixante-cinq (4.165) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, par apport en numéraire.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit :

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer la devise du capital social de la Société d'euro (EUR) en dollar américain (USD) avec effet immédiat selon le taux de change (EUR/USD) au 27 avril 2011 (EUR 1,-= USD 1,4668). Par conséquent, le capital social de la Société s'élèvera à dix huit mille trois cent trente-cinq dollars américains (USD 18.335,-) divisé en dix huit mille trois cent trente-cinq (18.335) parts sociales de valeur nominale un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille cent soixante-cinq dollars américains (USD 4.165,-) pour le porter de son montant actuel de dix huit mille trois cent trente-cinq dollars américains (USD

18.335,-) à vingt-deux mille cinq cents dollars américains (USD 22.500,-) par l'émission de quatre mille cent soixante-cinq (4.165) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

L'associé unique décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription, et décide d'admettre à la souscription des quatre mille cent soixante-cinq (4.165) parts sociales nouvelles:

Lily Lux Holdings S.à r.l. pour	4.165 parts
Total:	4.165 parts

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Madame Sara Lecomte, prénommée, en vertu de procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux quatre mille cent soixante-cinq (4.165) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de quatre mille cent soixante-cinq dollars américains (USD 4.165,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Suite à la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié avec effet immédiat et se lira désormais comme suit :

“Le capital social est fixé à vingt-deux mille cinq cents dollars américains (USD 22,500) représenté par vingt-deux mille cinq cents (22,500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison de la modification des Statuts sont évalués à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle/ il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 mai 2011. Relation: LAC/2011/20197. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande .

Luxembourg, le 06 mai 2011.

Référence de publication: 2011068015/142.

(110076295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

www.casa.lu, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 2, rue Emile Mousel.

R.C.S. Luxembourg B 68.462.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011070302/10.

(110077298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Mars Propco 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.224.975,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.332.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision écrite des associés de la Société datée du 11 mai 2011 que les associés ont révoqué Monsieur Alex Gillette et Madame Marie-Thérèse Discret de leur fonction en tant que gérants de la Société et ont nommé les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Herman Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe B;

de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Herman Schommarz, gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011069515/23.

(110076188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Mars Propco 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.332.925,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.333.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision écrite des associés de la Société datée du 11 mai 2011 que les associés ont révoqué Monsieur Alex Gillette et Madame Marie-Thérèse Discret de leur fonction en tant que gérants de la Société et ont nommé les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Herman Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe B;

de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Herman Schommarz, gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011069516/23.

(110076187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Mars Propco 40 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.338.450,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.336.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision écrite des associés de la Société datée du 11 mai 2011 que les associés ont révoqué Monsieur Alex Gillette et Madame Marie-Thérèse Discret de leur fonction en tant que gérants de la Société et ont nommé les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Herman Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe B;

de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Herman Schommarz, gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011069517/23.

(110076181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Vandewoorde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 160.722.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PRIVATE TRUSTEES SA, with registered office at 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 74 700, not on its own account but as Trustee of THE VAN-DEWOORDE TRUST, acting as a trust incorporated under the law of Jersey,

here represented by Mr Paolo PANICO, residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on April 28th, 2011.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Title I. - Object, Duration, Denomination, Registered Office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect member of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the “Connected Companies”). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “VANDEWOORDE S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

The shares are freely transferable among members. The shares are transferable to non-members only with the prior approval of members representing at least three-quarters of the capital.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Title III. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be members.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Title IV. - Accounting Year, Allocation of Profit

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Title V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Title VI. - General Provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

Transitory provision

The first company's year shall begin on the date of the present deed and end on December 31st, 2011.

Subscription - Payment

The shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) have been subscribed as follows:

THE VANDEWOORDE TRUST, represented by PRIVATE TRUSTEES S.A., prenamed:	125 shares
TOTAL:	125 shares

who is the sole member of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

Resolutions of the members

1) The company will be administered by one (1) manager nominated for an unlimited duration:

PRIVATE TRUSTEES S.A., a public limited company, with registered office at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.700.

2) The address of the corporation is in L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PRIVATE TRUSTEES SA, avec siège social au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74 700, agissant en sa qualité de Trustee de Trust THE VANDEWOORDE TRUST, trust de droit de Jersey,

ici représenté par Monsieur Paolo PANICO, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 avril 2011.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet, Durée, Dénomination, Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "VANDEWOORDE S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. - Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents.. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VI. - Disposition générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) ont été souscrites comme suit:

THE VANDEWOORDE TRUST, représentée par PRIVATE TRUSTEES S.A., prénommée: 125 parts sociales

TOTAL: 125 parts sociales

par le seul associé de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Décisions des associés

1) La société est administrée par un (1) gérant nommé pour une durée indéterminée:

PRIVATE TRUSTEES S.A., ayant son siège social à 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.700.

2) L'adresse du siège social est fixée au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Panico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 mai 2011. LAC/2011/20297. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063130/334.

(110070846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Mars Propco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 371.625,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.297.

EXTRAIT

Il résulte de la décision écrite des associés de la Société datée du 11 mai 2011 que les associés ont révoqué Monsieur Alex Gillette et Madame Marie-Thérèse Discret de leur fonction en tant que gérants de la Société et ont nommé les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Herman Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe B;

de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Herman Schommarz, gérant de classe A; et
- Monsieur Olivier Dorier, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011069518/23.

(110076207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

CNA Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 107.823.950,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 67.167.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of April,
before us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Carmeuse North America B.V., a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at 32, Nijverheidsstraat, 2802AL Gouda, the Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce of Rotterdam under number 290434930000 (the "Shareholder"),

hereby represented by Louis-Maël COGIS, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April, 19th, 2011.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of CNA LUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred seven million eight hundred twenty-three thousand nine hundred fifty euro (EUR 107,823,950.-), with registered office at 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Réginald Neumann, notary residing in Luxembourg, of 23 November 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 62 of 3 February 1999 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67167 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 28 December 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 703 of 6 April 2006.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the sole resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend the corporate object of the Company, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 4.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loan receivables and other securities and receivables of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or security interests or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) or any entity as the Company may deem fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may, on an ancillary basis, enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may also proceed with the acquisition, sale and rental of any real estate, whether furnished or not.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the corporate object of the Company, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 4.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loan receivables and other securities and receivables of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or security interests or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) or any entity as the Company may deem fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may, on an ancillary basis, enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may also proceed with the acquisition, sale and rental of any real estate, whether furnished or not.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at eight hundred euro (800,-EUR).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt avril,

par-devant nous Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Carmeuse North America B.V., société régie par le droit néerlandais, ayant son siège social à 32, Nijverheidsstraat, 2802AL Gouda, Pays-Bas, et immatriculée à la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 290434930000 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Louis-Maël COGIS, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 avril 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeura annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de CNA LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent sept millions, huit cent vingt-trois mille, neuf cent cinquante euros (EUR 107.823.950,-), dont le siège social est à 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Réginald Neumann, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 62 du 3 février 1999, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67167 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 703, en date du 6 avril 2006.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé de la décision à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'objet social de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, instruments de dettes, créances de prêt, et autres titres et créances de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, la Société peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties, titres ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris à des sociétés mères ou à des sociétés sœurs) ou toute autre société que la Société juge appropriée, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

La Société peut, à titre accessoire, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans y être limités, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut également procéder à l'acquisition, à la vente et à la location de tout bien immobilier, meublé ou non.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

2 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, instruments de dettes, créances de prêt, et autres titres et créances de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, la Société peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties, titres ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris à des sociétés mères ou à des sociétés sœurs) ou toute autre société que la Société juge appropriée, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

La Société peut, à titre accessoire, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans y être limités, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut également procéder à l'acquisition, à la vente et à la location de tout bien immobilier, meublé ou non.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euros (800,-EUR).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L.-M. COGIS, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18590. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Référence de publication: 2011059061/165.

(110066519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Egoholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.874.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 28 avril 2011, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, à déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée EGOHOLDING SA ayant eu son siège social à L-2086 LUXEMBOURG, 23, Avenue Monterey, déclarée en liquidation à la requête du Procureur d'Etat, par jugement du tribunal d'arrondissement du 4 janvier 2007.

Ce jugement a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Vanessa FOBER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011073130/19.

(110075084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Mars Propco 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 923.525,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.299.

EXTRAIT

Il résulte de la décision écrite des associés de la Société datée du 11 mai 2011 que les associés ont révoqué Monsieur Alex Gillette et Madame Marie-Thérèse Discret de leur fonction en tant que gérants de la Société et ont nommé les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Herman Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), demeurant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, comme gérant de classe B;

de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Herman Schommarz, gérant de classe A; et

- Monsieur Olivier Dorier, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011069519/23.

(110076206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Sarah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 46.797.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire**Procès-Verbal*

Par décisions du 28 avril 2011, l'assemblée décide à l'unanimité:

1. de renouveler le mandat des trois administrateurs jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2017, à savoir:

- Me Lex THIELEN, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg
- Me Philippe STROESSER, né le 30 octobre 1969 à Barr (France) et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg
- Melle Magalie HILCHER, née le 5 janvier 1978 à Algrange et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg

2. de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société SAINT GERANT INVESTISSEMENT Sarl établie au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg et immatriculée au RCS du Luxembourg sous le numéro B 87.458 et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011069543/23.

(110076281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Comimpex, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 20.583.

L'an deux mille onze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "COMIMPEX". (matr. 1983 2200 991), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire à Luxembourg, en date du 1er juillet 1983, publié au Mémorial C, numéro 188 de l'année 1983,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 20583.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Pascal Brynaert, né à Jemappes (Belgique) le 5 avril 1961, demeurant à L-8398 Septfontaines, Simmerfarm (matr: 1961 04 05 870).

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- 1.- Modification de l'article 3 des statuts;
- 2.- Extension de l'objet social et modification de l'article 4 des statuts;
- 3.- Modification de l'article 5 des statuts;
- 4.- Modification de l'article 8 des statuts;
- 5.- Divers.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée à compter de ce jour."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'industrie, le commerce de tous articles, produits, matières sous toutes ses formes y compris l'importation, l'exportation, la commission, le courtage, l'agence, la représentation, la location de tous produits et notamment dans le domaine des machines sous toutes ses formes, outillages, matériels électriques, matériel de génie, matériel de garage, matériel agricole et tous leurs composants.

La société pourra également faire toute étude, publicité, transport de personnes et de marchandises, ecolage, réparation, entretien, expertise et restauration.

La société pourra faire du Conseil en prévention sur les accidents de travail (VCA) et dans le domaine de l'environnement (ISO 14000).

La société pourra également effectuer des travaux de développements liés aux technologies de l'information, des formations et des expertises.

Elle pourra aussi effectuer pour son propre compte ou compte de tiers des études de marché dans le domaine de l'industrie et des services.

La société pourra effectuer toutes opérations financières, immobilières et mobilières et effectuer soit pour le compte de sociétés affiliées, soit pour son propre compte s'il s'agit de promouvoir les activités d'importation et d'exportation des produits déterminés ci-avant, tous travaux de comptabilité, de secrétariat, d'expertise d'immeubles en tant que "syndic", acquérir, construire, transformer tous immeubles dans le sens général du terme.

La société a également pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui sont de natures à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La société pourra s'intéresser par voie d'apport de souscription, de rachat, de scission et de toutes autres manières dans toutes les entreprises, collectivités, associations, sociétés existantes ou à créer dans le pays qu'à l'étranger.

L'énumération ci-dessus est exemplaire et non limitative et le conseil d'administration a la qualité pour interpréter la nature et l'étendue de l'objet social."

Troisième résolution

L'assemble générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. (deuxième alinéa).** Les actions sont au porteur."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 8.** La société est représentée à l'égard des tiers, en justice, tant qu'en demandant qu'en défendant, ainsi que dans les actes auxquels un fonctionnaire public ou un officier ministériel prête son concours, soit par la signature de deux administrateurs agissant conjointement et qui n'auront en aucun cas à justifier d'une décision préalable du conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la présente assemblée a été close à 10.30 heures.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ 750,- EUR. Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. BRYNAERT, J.-P. GEERAERTS, C. LOZEAU, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2011. DIE/2011/2908. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME

Ettelbruck, le 5 mai 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011069455/91.

(110076168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

SBIC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.444.

L'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2011 a décidé de ratifier le renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes KPMG AUDIT, mandat ayant expiré à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009, et ce, pour une durée de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015, devant statuer sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Pour: SBIC INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Antonio Intini

Référence de publication: 2011069544/17.

(110076142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

La Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 7.074.

Compte rendu de la Séance du Conseil d'Administration du 6 mai 2011

ad 4) de l'O.J.

Le conseil renouvelle pour la durée d'un an le mandat de M. Robert Hentgen (ayant comme adresse professionnelle L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen) dans ses fonctions d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Pit Hentgen

Administrateur

Référence de publication: 2011070580/14.

(110078288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Standard International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.445.

L'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2011 a décidé de ratifier le renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes KPMG AUDIT, mandat ayant expiré à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009, et ce, pour une durée de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015, devant statuer sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Pour: STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Antonio Intini

Référence de publication: 2011069552/17.

(110076145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Vicaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2, rue Sébastien Conzémus.

R.C.S. Luxembourg B 93.101.

—
Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates vom 5. Mai 2011

Es wurde wie folgt entschieden:

der Gesellschaftssitz wird, mit Wirkung zum 26. April 2011, von L-9147 Erpeldange/Ettelbrück, Beim Dreieck 2A, nach L-9147 Erpeldange/Ettelbrück, Rue Sébastien Conzémus 2, verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 20. Mai 2011.

Für VICARO S.A.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2011070788/16.

(110078217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Colt Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.025.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 116.042.

—
Il résulte d'une décision de l'associé unique de Colt Lux Holding S.à r.l. (la "Société"), que Monsieur Christian Dekeyser et Madame Isabelle Issert de Braux ont démissionné de leurs fonctions de membres du conseil de gérance de ta Société avec effet, respectivement, au 31 mars 2011 et au 22 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Pour la société Colt Lux Holding S.à r.l.

Victoria Bénis

Référence de publication: 2011070065/15.

(110076396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Fondaco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.128.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fondaco Lux S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011070190/12.

(110076885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

P & M Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.914.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011070672/9.

(110077776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Grainger European Healthcare Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 126.092.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 de Grainger European Healthcare Holdings S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17.05.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011070193/11.

(110076922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Progestim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7317 Mullendorf, 66, rue Paul Eyschen.
R.C.S. Luxembourg B 155.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011070701/9.

(110078209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Moon Stone International Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.073.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat d'Administrateur de la Société Moon Stone International Investment S.A., avec effet au 9 avril 2010,

Luxembourg, le 9 avril 2010.

T.C.G. Gestion S.A.

Fabrice Geimer

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011070635/13.

(110078273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Goodman Barberrry Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 160.461.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of April.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

“Goodman Property Opportunities (LUX) S.à r.l., SICAR”, a limited liability company, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

here represented by Ms. Lorraine Doyle, employee, with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name “Goodman Barberrry Logistics (Lux) S.à r.l.” which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»),

and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the “Sole Manager”. In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”) (hereafter referred to as the “Board of Managers”).

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders’ meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders’ decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2011.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by "Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR", previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, The shareholder passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Daniel PEETERS, born on 16 April 1968 in Schoten (Belgium), with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Mr Dominique PRINCE, born on 29 October 1978 in Malmédy (Belgium), with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

Mr Daniel PEETERS is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, am neunzehnten April.

Vor Uns Maître Carlo WERSANDT, Notar im Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, in Vertretung von Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar im Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt.

ERSCHIENEN:

„Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz 8, rue Heine, L1720 Luxemburg,

hier vertreten durch Frau Lorraine Doyle, Angestellte, mit Geschäftsadresse 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg, aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Vorgenannte Vollmacht, die von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei sowie dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, verbleibt als Anlage bei der vorliegenden Urkunde und wird mit derselben bei den Registrierungsbehörden eingereicht.

Die wie oben bezeichnet vertretene erschienene Partei hat den unterzeichneten Notar beauftragt, die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) notariell zu beurkunden:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Goodman Barberry Logistics (Lux) S.à r.l.“ errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die „Gesellschaft“) gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

3.2. Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;

- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes

sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die „verbundenen Gesellschaften“ sowie einzeln eine „verbundene Gesellschaft“).

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben „Gruppe“ wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes.

Dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

3.3. Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils ein Euro (1,- EUR) aufgeteilt.

Die Inhaber der Anteile werden als „Gesellschafter“ bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

Kapitel III. - Management

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der „Alleingeschäftsführer“ bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Verwaltungsrat („conseil de gérance“) (im Folgenden der „Verwaltungsrat“).

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Verwaltungsrats.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Adhoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

Art. 12. Sitzung des Verwaltungsrats. Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Verwaltungsrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Verwaltungsrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Verwaltungsrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Verwaltungsratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Verwaltungsrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Verwaltungsrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Verwaltungsratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Verwaltungsratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen.

Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschäftsführers oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festlegt werden.

Kapitel VII. - Anzuwendende Rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Datum der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung - Bezahlung

Alle Anteile der Gesellschaft wurden von der oben genannten „Goodman Property Opportunities (LUX) S.à r.l., SICAR“ gezeichnet.

Die Anteile sind vollständig bezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem Notar nachgewiesen wurde.

Geschätzte Kosten

Die Kosten, Aufwendungen, Gebühren und Auslagen in jedweder Form, die in Verbindung mit der Gesellschaftsgründung von der Gesellschaft zu tragen sind oder ihr in Rechnung gestellt werden, werden auf etwa tausend Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft fasste der Gesellschafter die folgenden Beschlüsse:

- 1) Es werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt:
 - Herr Daniel PEETERS, geboren am 16. April 1968 in Schoten (Belgien), Geschäftsanschrift 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg;
 - Herr Dominique PRINCE, geboren am 29. Oktober 1978 in Malmédy (Belgien), Geschäftsanschrift 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg.

Daniel PEETERS wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats bestimmt.

- 2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

WORÜBER die vorliegende Urkunde in Luxemburg, am Datum wie eingangs des vorliegenden Dokuments erwähnt, aufgesetzt wurde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde und eine deutsche Version im Anschluss erhält. Auf Wunsch derselben erschienenen Partei und bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgeblich.

Nachdem das Dokument der erschienenen Partei vorgelesen worden war, wurde die vorliegende Urkunde von der erschienenen Partei zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: L. DOYLE, C. WERSANDT.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 21. April 2011. Relation: EAC/2011/5293. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2011057127/403.

(110064793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Ely International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.357.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2011

- Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Certifié sincère et conforme

ELY INTERNATIONAL SPF S.A.

Ch. FRANCOIS / H. CHARBON

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011071193/16.

(110079210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Société Générale Securities Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.050.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Signature

Corporate and Domiciliary Agent

Référence de publication: 2011070274/12.

(110076930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Banco Bradesco Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.996.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la dite société tenue par devant Maître Patrick SERRES, notaire à Remich, en date du 9 mai 2011, dont l'acte a été enregistré à Remich, le 10 mai 2011, relation REM/2011/634, que:

L'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à cinq (5) et d'appeler aux fonctions d'administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, les personnes ci-après qualifiées:

1) Monsieur Lázaro DE MELLO BRANDÃO, banquier, né le 15 juin 1926 à Itápolis, S.P., Brésil, avec adresse professionnelle à Cidade de Deus, Vila Yara, Cep 06029-900, Osasco, SP, Brésil;

2) Monsieur Antônio BORNIA, banquier, né le 22 novembre 1935 à Presidente Bernardes, S.P., Brésil, avec adresse professionnelle à Cidade de Deus, Vila Yara, Cep 06029-900, Osasco, SP, Brésil;

3) Monsieur Luiz Carlos TRABUCO CAPPI, banquier, né le 6 octobre 1951, à Marília, São Paulo, S.P., Brésil, avec adresse professionnelle à Cidade de Deus, Vila Yara, Cep 06029-900, Osasco, SP, Brésil;

4) Monsieur Norberto PINTO BARBEDO, banquier, né le 26 février 1952, São Paulo, SP, Brésil, avec adresse professionnelle à Cidade de Deus, Vila Yara, Cep 06029-900, Osasco, SP, Brésil;

5) Monsieur Jean Philippe LEROY, banquier, né le 27 novembre 1964, à Paris, France, avec adresse professionnelle à L- 2227 Luxembourg, 29, Avenue de la Porte-Neuve.

L'Assemblée décide d'appeler aux fonctions de Président du Conseil d'Administration:

Monsieur Lázaro DE MELLO BRANDÃO, préqualifié, et aux fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration, Monsieur Antonio BORNIA, préqualifié.

Elle prend acte de la désignation de la société KPMG Audit, Société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9 Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103590, comme réviseur pour l'exercice 2011.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 mai 2011.

Pour la société
Me P. SERRES
Notaire

Référence de publication: 2011070062/34.

(110076182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Grainger European Healthcare N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 126.038.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 de Grainger European Healthcare N°1 S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17.05.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011070194/11.

(110076924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

PBLux 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 146.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PBLux 1 S.A.
Société anonyme
PARIS-BRUXELLES CAPITAL PARTNERS SAS / -
David BENAMOU / Frédéric CIPOLLETTI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011076650/14.

(110083908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Agrindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 21.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour: AGRINDUS S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011077465/15.

(110085769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Reckitt Benckiser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011070709/9.

(110078130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Agrindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 21.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour: AGRINDUS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011077466/15.

(110085770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Très-d'Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 40.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011077459/13.

(110084851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

YAO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 120.608.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077372/10.

(110086270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.
